



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	293-2024
Type d'intervention :	Interpellation
Motion ayant valeur de directive :	Non
N° d'affaire :	2024.GRPARL.113
Déposée le :	05.12.2024
Motion de groupe :	Non
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Dunning (Biel/Bienne, PS) (porte-parole) Ruch (Bern, Les VERT-E-S)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	550/2025 du 28 mai 2025
Direction :	Direction de la sécurité
Classification :	Non classifié

Le canton de Berne a-t-il une stratégie globale en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ?

Ces derniers mois, plusieurs interventions (interpellations, mais aussi postulat) ont été déposées relevant l'augmentation des incidents antisémites, islamophobes et racistes en raison de la guerre au Proche-Orient. Pourtant, la lutte contre le racisme n'est pas une nouveauté : depuis plusieurs années les cantons, en collaboration avec les communes et la société civile, sont appelés à mener une politique de lutte contre le racisme, notamment par le biais du Programme d'intégration cantonal.

Dans ses réponses à l'interpellation 075-2024 et au postulat 080-2024, le Conseil-exécutif dresse une liste de mesures mises en place dans les différentes Directions. Pourtant, bien que des mesures soient mises en place, il semblerait qu'il n'y ait pas de stratégie globale en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ce qui empêche une action efficace en la matière.

Aussi, certaines villes du canton de Berne (par exemple Berne et Bienne) sont actives dans la lutte contre le racisme, par exemple avec la mise en place de la Semaine d'action contre le racisme, et il serait utile de savoir comment le canton collabore avec elles et les soutient dans leur engagement.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce que le canton de Berne a une stratégie globale en matière de lutte contre le racisme ? Si oui, quelles en sont les grandes lignes et axes d'action ?
2. Quelles sont les recommandations de la Confédération (SEM et SLR) en matière de gestion de la diversité et de protection contre les discriminations envers le canton de Berne

(dans le cadre du Programme d'intégration cantonal) ? Comment le canton de Berne entend-il répondre à ces recommandations ?

3. Comment le canton collabore-t-il avec les communes en matière de lutte contre le racisme ? Comment les soutient-il dans leur engagement ?
4. Comment le canton collabore-t-il avec les associations engagées dans la lutte contre le racisme ? Comment les soutient-il dans leur engagement ?
5. Quel budget le canton de Berne attribue-t-il à la lutte contre le racisme ? Quels sont les sources de financement ?

Réponse du Conseil-exécutif

Point 1 : Est-ce que le canton de Berne a une stratégie globale en matière de lutte contre le racisme ? Si oui, quelles en sont les grandes lignes et axes d'action ?

Le canton n'a actuellement pas de stratégie en matière de lutte contre le racisme. Cependant, fin 2023, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a prié le canton de présenter d'ici 2025 sa stratégie de la gestion de la diversité et de la protection contre les discriminations. Étant donné que le Service de lutte contre le racisme (SLR), rattaché au Département fédéral de l'intérieur, est chargé de présenter une stratégie de lutte contre le racisme et de protection contre la discrimination au niveau fédéral, le canton prévoit d'attendre cette stratégie afin de l'utiliser comme base à l'établissement d'une stratégie cantonale.

Point 2 : Quelles sont les recommandations de la Confédération (SEM et SLR) en matière de gestion de la diversité et de protection contre les discriminations envers le canton de Berne (dans le cadre du programme d'intégration cantonal) ? Comment le canton de Berne entend-il répondre à ces recommandations ?

Voir point 1

Point 3 : Comment le canton collabore-t-il avec les communes en matière de lutte contre le racisme ? Comment les soutient-il dans leur engagement ?

D'une part, la Police cantonale bernoise (POCA) se tient à la disposition des communes et des ONG pour les conseiller dans ce domaine. D'autre part, elle engage des poursuites pénales lorsqu'elle reçoit de ces organismes des informations pertinentes sur d'éventuels délits. Elle échange en particulier avec le service de conseil de *Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus* (gggfon – Ensemble contre la violence et le racisme), financé notamment par le canton.

En outre, la POCA joue un rôle en matière de prévention et d'éducation, et développe la collaboration et le dialogue avec divers acteurs de la société civile. Bien que les mesures prises soient généralement cantonales, elles ont aussi pour but d'apporter des améliorations au niveau communal. Quelques exemples :

- Recensement systématique des crimes de haine. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les crimes de haine sont systématiquement recensés. Au niveau communal, cela permet de traiter certains problèmes de manière ciblée et de mettre en place des mesures préventives.
- Initiative « Ensemble contre la haine ». En novembre 2024, dans le cadre d'une conférence de presse donnée par la Direction de la sécurité et par la Direction de

l'instruction publique et de la culture (INC), la POCA a présenté l'initiative « Ensemble contre la haine ». Cette dernière a pour but d'empêcher que soient commis des crimes de haine en raison de l'appartenance religieuse ou de l'origine d'une personne. Les mesures concernent principalement le milieu scolaire et les institutions religieuses et sociales, mais s'adressent aussi à l'ensemble de la population.

- Service « Créer le lien ». Depuis 2014, le service de la Police cantonale bernoise « Créer le lien » joue un rôle central. Il est l'interlocuteur principal dans le domaine des compétences interculturelles et encourage le dialogue entre la police et les personnes issues de l'immigration ainsi que diverses communautés culturelles et religieuses.
- Prévention de la violence en milieu scolaire. Depuis plusieurs années, la POCA met en œuvre dans les écoles des mesures favorisant la prévention et la détection précoce de la violence.

Point 4 : Comment le canton collabore-t-il avec les associations engagées dans la lutte contre le racisme ? Comment les soutient-il dans leur engagement ?

La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a passé un contrat de prestations avec gggfon (voir aussi pt 5).

Les établissements de la scolarité obligatoire, les établissements du degré secondaire II et les hautes écoles ont tous la possibilité de coopérer avec des associations engagées dans la lutte contre le racisme. Grâce à la coopération de la Haute école spécialisée bernoise avec gggfon, les étudiantes et étudiants dans le domaine du travail social peuvent effectuer leurs modules pratiques au sein de cet organisme.

La Haute école pédagogique germanophone (PHBern) propose du matériel pédagogique aux membres du corps enseignant en leur indiquant les programmes de prévention de l'antisémitisme Likrat de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI), ceux de la fondation Gamaraal et les outils et programmes de la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme.

Point 5 : Quel budget le canton de Berne attribue-t-il à la lutte contre le racisme ? Quels sont les sources de financement ?

Chaque année, la DSSI met 80 000 francs à la disposition de gggfon, afin que celui-ci effectue un travail de conseil et organise des rencontres ainsi que des séances d'information. Ce montant provient du crédit d'encouragement de l'intégration, qui fait partie du programme d'intégration cantonal. En outre, la DSSI soutient depuis 2024 l'antenne de signalement des incidents à caractère antisémite de la FSCI. Il convient également de noter que le système de documentation sur le racisme bénéficie d'une subvention cantonale.

Les établissements de la scolarité obligatoire disposent notamment des offres de la PHBern, soit du matériel et des formations continues. Ces offres sont financées par l'INC dans le cadre d'un contrat de prestations conclu avec la PHBern. L'INC a récemment conclu une convention de prestations supplémentaire avec la PHBern concernant un soutien financier pour la création de matériel pédagogique sur le conflit au Proche-Orient et l'antisémitisme, tenant compte en particulier des répercussions qu'ont eues les événements du 7 octobre 2023. Le matériel sera à la disposition du corps enseignant en été 2025. L'INC soutient aussi des offres de la Fondation Santé bernoise, la plateforme d'information « sicher gsung » et l'ouvrage « *Krisenkompass* », qui offre aux écoles un soutien dans le traitement d'incidents liés au racisme.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, le canton assure le financement de base au moyen de subventions cantonales. Dans le cadre de ses dispositions légales et de ses mandats de prestations, il exige des hautes écoles qu'elles allouent des ressources à des services de signalement internes efficaces et à des procédures d'enquête et de sanction en cas d'agressions racistes ou d'atteintes à l'intégration personnelle. En outre, le canton de Berne permet à toutes les personnes relevant d'une haute école cantonale et ayant subi une agression de s'adresser au Service de conseil des hautes écoles bernoises, géré par l'Office de l'enseignement supérieur de l'INC, un interlocuteur externe aux hautes écoles et qui agit en toute confidentialité.

Enfin, les projets artistiques en lien avec la lutte contre le racisme peuvent être soutenus par le Fonds d'encouragement des activités culturelles.

Destinataire
– Grand Conseil